

PRÉFET DE LA CORREZE

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin**

Service Prévention des Pollutions,
des Risques et du Contrôle des Transports

Unité Prévention des Risques,
des Pollutions et du Sous-Sol

Cellule Mines et Carrières

Nos réf. : n°442

Limoges, le 20 octobre 2014

Monsieur le Préfet de la Corrèze
1 rue Souham
19000 TULLE

**Objet : AREVA MINES
Rapport de visite d'inspection – Site minier du Jaladys à Saint Julien aux Bois**

Visite d'inspection : Date de la visite :	Site minier du Jaladys à Saint Julien aux Bois (19) 7 octobre 2014
Situation administrative :	Mine à ciel ouvert exploité de 1978 à 1982 – 0,114 tonnes Exploitant : AREVA Mines Propriétaires du site : privé
Référentiels utilisés :	- Bilan de fonctionnement de la Corrèze de 2008 - Courriers AREVA des 23/02/2010, 29/06/2010, 12/07/2010, 21/09/2010, 31/05/2011 et 09/11/2011

L'ancien site minier du « Jaladys » est une mine à ciel ouvert partiellement remblayée. Le site appartient à un propriétaire privé (usage de plan d'eau de loisir privé) qui en assure l'entretien. La visite s'est effectuée en sa présence.

L'inspection a permis de vérifier que la MCO est entièrement clôturée : présence d'une clôture périphérique « historique » correspondant à l'ancien carreau minier, une spécifique « récente », ainsi qu'une ancienne clôture « à vaches » autour des parties les plus abruptes de la MCO...



1^{er} portail d'accès



2^{ème} clôture

Le site est bien entretenu ; la MCO dispose d'un accès en pente douce.



Un aménagement spécifique a été aménagé en lien avec le SDIS et la commune pour servir de réserve incendie (feux de forêt).



Accès aménagé pour les services de secours (portail dédié – lieu de prise d'eau prévu)

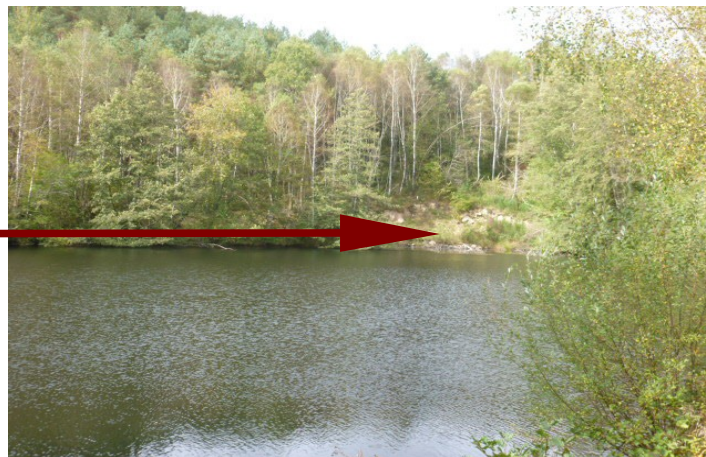
Le point de surverse de la MCO existe mais ne coule pas. Toutefois, Areva annonçait par courrier du 23 février 2010 des analyses complémentaires au niveau des sédiments en aval du point de surverse - les résultats sont à transmettre.

Point de surverse



Une loupe de glissement localisée s'est produite en 2011. Elle ne présente pas de risque puisque se trouvant à l'intérieur de la clôture. Elle est d'ailleurs revégétalisée depuis.

Loupe de glissement (re-végétalisée)



Nota : le propriétaire a annoncé que des recherches étaient en cours par l'IRSN depuis plusieurs années sur la consommation des poissons de la MCO. Dans l'attente du rapport final (non encore publié par l'IRSN), il en ressortirait une absence de risque, les polluants se concentrant dans le tube digestif des poissons.

Cette inspection a soulevé une remarque (transmission des résultats d'analyse des sédiments en aval du point de surverse) à laquelle il est demandé à l'exploitant de répondre sous 2 mois à compter de la réception du rapport.